

Monsieur Nicolas MELIET
Président du Syndicat Armagnac Ténarèze

A Mmes et MM. les Membres
du Comité Syndical

ÉAUZE, le 27 septembre 2023

CONVOCATION AU COMITÉ SYNDICAL

Au siège du Syndicat Armagnac Ténarèze
Z.I. "Lauron" - Route de Nogaro - 32800 ÉAUZE

le 4 octobre 2023 à 20 h 30

Numéro d'ordre	Ordre du Jour
	Validation du procès-verbal de la réunion du 12/07/2023
	Affaires Générales
1	Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Eau potable de l'année 2022
2	Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Assainissement Collectif de l'année 2022
3	Adoption du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif de l'année 2022



S . A . T
Syndicat Armagnac Ténarèze
Services des Eaux et des Assainissements

Ressources humaines	
4	Modification du tableau des emplois et des effectifs
Budget / Finances	
5	Budget Assainissement Collectif : décision modificative n° 1
Technique	
6	Prix d'étalonnage des compteurs
7	Appel à projets économie et efficience de l'eau : dossier de candidature
Questions diverses	

Vous trouverez ci-joint les documents afférents à ce Comité Syndical.

En vous remerciant, je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Président,



Nicolas MELIET

Depuis le 1^{er} août 2022, le régime dérogatoire applicable au fonctionnement des Assemblées délibérantes qui valait pendant l'état d'urgence sanitaire ne s'applique plus.

Ainsi, depuis cette date, les réunions sont publiques, elles ont lieu dans les lieux habituels de réunion. Un seul pouvoir par élu est autorisé et le quorum est revenu à plus de la moitié des membres.

À défaut de quorum, l'Assemblée sera convoquée à trois jours, au moins d'intervalle. Elle pourra délibérer sans conditions de quorum.

Important : outre la mise à disposition des documents liés à ce conseil sur le site du SAT, ces derniers vous ont également été adressés par mail.

*Nom utilisateur : sat32 Mot de passe : CS

N.B. : nous vous demandons de bien vouloir nous informer de votre présence ou absence à cette réunion car nous avons besoin de connaître le nombre exact de personnes présentes pour l'organisation de cette rencontre. Merci de nous donner l'information avant lundi 2 octobre 2023, dernier délai.